

Origine du couvent de Félines

Le registre des délibérations de la « Vénérable Université » de Saint Mayol au Puy en Velay mentionne qu'elle a comme possession, le Prieuré de Félines au nord de la place du bourg. Les missions de cette Université ne furent, à travers les siècles, pas toujours bien interprétées et de ce fait comprises. La formation n'était pas le but premier.

Le document le plus ancien conservé dans le fond de la dite Université date de 1201, Il fait mention « Clerici Aniciensis Ecclesie » le terme UNIVERSITAS n'apparaît pas encore. Il faudra attendre 1213 pour voir ce terme apparaître. Il ne faut pas se laisser abuser comme certains, qui y voient un lieu d'études supérieures. L'Université, qui doit son nom au célèbre Abbé de Cluny, édifia ses bâtiments près de la Cathédrale du Puy abritant une communauté qui formait les clercs ; constituant une micro-société.

Depuis le Moyen-âge, elle jouissait d'une grande réputation dans le royaume. Recevant de nombreux legs, l'Université se trouvait propriétaire de biens bâtis, de terres et bois dont Félines faisait partie.

Le 9 mai 1715 Marguerite POUMAREL et Benoîte DEYDIER de Félines, achètent une maison à Vital DURAND pour la somme de 180 livres, grâce au prêt de Guillaume PRALONG curé de Félines auquel elles promettent sur les Saints Évangiles de rembourser cette somme dans le temps....

Ces mêmes demoiselles bien pensantes dites « Sœurs » sans l'être au sens canonique, achètent à la même époque un chenevriier arrosé par la Trioule à Pierre SABRES pour 50 livres.

Le 23 août 1715 Monseigneur Claude de la Roche Aymond autorise la « Pieuse Union des filles dévotes de Félines » (à ne pas confondre avec l'institution des Béates qui s'installeront dans les villages et non dans les bourgs), sous condition qu'elles suivent la règle de la congrégation des sœurs de Saint Joseph fondée au Puy, soixante cinq ans plus tôt.

Pierre de Saint André, baron de Saint Just (aujourd'hui Bellevue la Montagne) donne aussi son accord car la baronnie de Saint Just avait pouvoir juridictionnel sur le fief de Félines.

Le 30 juillet 1718, l'Université Saint Mayol du Puy, propriétaire du bâtiment actuel vend en rente constituée, une propriété avec potager, au curé de Félines afin de permettre l'installation des religieuses de Saint Joseph. Elles participeront à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, quelques bases de calcul et le travail de la dentelle au carreau. L'assistance aux malades et aux mourants s'instaure rapidement.

En 1777, la chapelle est inaugurée, les locaux attenants subiront peu de modifications jusqu'au départ des Sœurs à la révolution, ainsi qu'après leur retour. La plupart des pièces étaient pourvues de cheminées. La maison possédait 3 puits dont un approvisionnant la fontaine du bourg. Les parents des élèves fournissaient le bois de chauffage venant en complément des possessions du couvent et de quoi améliorer l'ordinaire des repas.

Durant la tourmente révolutionnaire la petite communauté de Félines ne sera pas épargnée. Les biens des Sœurs seront vendus par le Tribunal Révolutionnaire de Brioude. Un riche propriétaire, Antoine SAUVADET des Echandelis dans le Puy de Dôme se porte acquéreur sans exploiter les locaux, ni les terres attenantes ; tout est à l'abandon. Les Sœurs au nombre de 4 se dispersent dans leurs familles, sauf 2 « réfractaires » Marie BOYER et Anne JOURDE, elles demeurent dans la commune cachées par une famille, les FAYET à Allemence, qui accueille aussi un prêtre non-jureur à la Convention qui assurera les sacrements dans la clandestinité d'une grange.

Le 13 mars 1794, elles sont dénoncées, emmenées sur un char à bœufs, emprisonnées à Craponne dans le couvent de leur congrégation qui pour l'heure, a été transformé en prison ; sinistre salle d'attente avant la place du Martouret au Puy où l'on a installé la machine infernale. Dans cette lugubre attente, se préparant à mourir, elles retrouvent 2 religieuses félines Marie RANCHOUX et Rose SOULIER. On ignore par quel miracle ces 4 Sœurs échapperont à la guillotine.

Le 2 août 1804, 10 ans plus tard, par acte notarié, on apprend qu'elles rachètent leurs biens de Félines au petit-fils d'Antoine SAUVADET, Jean Baptiste, au lieu dit des Echandelis. La vie du couvent félinois reprend. Enseignement, assistance aux malades, mois de Marie, entretien de l'église etc...jusqu'en 1958 année de fermeture du couvent. En 1976, la commune de Félines rachète le bâtiment et le transforme en logements.

Georges PERRU-COUDERT

NB : Ce texte est un extrait d'une recherche plus approfondie sur le sujet, on peut obtenir des informations complémentaires auprès de l'auteur à Chamborne, 43160 Félines.